

concours d'architecture un « manteau » à la rue Saint-Martin

A l'unanimité, le jury du concours d'architecture pour la construction des logements à la rue Saint-Martin 16-18 a choisi le projet intitulé « Le manteau », conçu par Alain Wolff architectes, à Vevey. Sa réalisation permettra de mettre les premiers appartements à disposition fin 2018.

L'objectif de ce concours, organisé par la Ville en procédure ouverte (règlement SIA 142), était de sélectionner un projet architectural de qualité, qui s'insère dans le contexte urbain et répond à diverses contraintes. En particulier, il s'agissait de préserver la vue exceptionnelle sur la cathédrale depuis la terrasse de la Promenade de la solitude. « Le manteau » a été choisi parmi 77 concurrents à l'unanimité du jury.

Le nouveau bâtiment, en forme de U, prendra la place des deux entrepôts existant actuellement à la rue Saint-Martin 16-18. Il abritera des logements de plusieurs types : hébergement d'urgence, logements communautaires et logements sociaux de 1, 2, 3 et 4 pièces pour le compte du service social de la Ville de Lausanne (SSL). Il accueillera en alternance l'Espace et la Soupe populaire, lieux d'accueil de jour et de distribution de repas chauds le soir aux plus démunis; il comprendra par ailleurs, en sous-sol, un hangar d'entretien pour les véhicules de deux services communaux.

Ces deux parcelles constituent un des derniers espaces non densifiés au centre ville. On perçoit encore à cet endroit le dénivelé du terrain, et la forte pente qui sépare la rue St-Martin de la rue César-Roux. Le projet d'Alain Wolff architectes gère le rapport à la pente et la relation au Parc de la Solitude par une série de cheminements et de terrasses, qui convergent vers un espace extérieur dédié aux habitants. Deux cages d'escalier généreuses distribueront les logements, qui profiteront pratiquement tous d'une double orientation rue-jardin.

Le projet offre près de 4000 m² de surface utile. Il respecte les dispositions réglementaires en vigueur telles que définies par le plan général d'affectation (PGA). Les parcelles 10417 et 10815 sont mises à disposition de la FLCL (Fondation Lausannoise pour la Construction de Logements), à laquelle la Ville accorde un droit distinct et permanent de superficie (DDP).

Les projets du concours seront exposés du 19 au 28 juin 2015 au forum d'architectures (f'ar), avenue Villamont 4 à Lausanne. Le **vernissage** de l'exposition a lieu **jeudi 18 juin 2015 à 18h**.

La direction des travaux

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec

- **Olivier Français, directeur des travaux et co-président du jury, 021 315 52 00**
- **Grégoire Junod, directeur du logement et de la sécurité publique et co-président du jury, 021 315 42 00**
- **Oscar Tosato, conseiller municipal, direction de l'enfance, de la jeunesse et de la cohésion sociale, 079 442 57 77**
- **Renato Morandi, président de la FLCL, 021 647 98 44 / renato.morandi@bluewin.ch**

Lausanne, le 18 juin 2015